

**RECTIFICATIFS****Rectificatif à la directive 2010/84/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2010 modifiant, en ce qui concerne la pharmacovigilance, la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 348 du 31 décembre 2010)

Page 97, à l'article 1<sup>er</sup>, point 22, nouveau texte de l'article 116, second alinéa:

*au lieu de:* «L'autorisation de mise sur le marché peut également être suspendue, retirée ou modifiée lorsque les renseignements à l'appui de la demande prévus aux articles 8, 10 ou 11 [...]»

*lire:* «L'autorisation de mise sur le marché peut également être suspendue, retirée ou modifiée lorsque les renseignements à l'appui de la demande prévus aux articles 8, 10, 10 *bis*, 10 *ter*, 10 *quater* ou 11 [...]»

---